

Informations sécurité

Météo

Site internet : www.meteo.nc – Répondeur : 36 67 36
Bulletin par météo fax au 36 67 37

En cas d'accident

- **Garder son calme**, ne pas céder à la panique.
 - **Protéger** : éviter le sur-accident; mettre le groupe et la victime en sécurité.
 - **Alerter** : estimer la situation. Décrire les lieux : nom de l'itinéraire, nature du terrain : crête, vallée, sous-bois, etc.; numéro de la dernière borne passée (les itinéraires et hélicoptères sont équipés de bornes numérotées); sens de progression et, si possible, coordonnées GPS. Attendre les instructions du service de secours.
 - **Secourir** : pratiquer les gestes de premiers secours.
- En cas de secours hélicoptéré, se rendre visible.

Les numéros utiles (gratuit)

15 SAMU (problème médical) – **16** Secours en mer
17 Gendarmerie – **18** Pompiers – **112** Appel d'urgence

Règles de courtoisie : ce sentier est réalisable en VTT (niveau confirmé). Certains passages sont techniques avec des portages de vélo et des traversées de rivières. Les VTTistes doivent rester maîtres de leur vitesse et accorder la priorité aux marcheurs.



Photo J.-F. Clair

Catégories d'itinéraire FFRP

GR Itinéraires de Grande Randonnée qui traversent plusieurs régions d'un pays, en plusieurs jours. Balisés par deux rectangles superposés de couleur blanche et rouge.

PR Itinéraires de Promenade et de Randonnée d'une journée maximum. Balisés par un rectangle de couleur jaune.

Balilage



Bonne direction



Tourner à gauche



Tourner à droite



Mauvaise direction

Sentier de la Source Thermale des Kaoris

(depuis le village de Prony)

Ce parcours, permet d'atteindre la Source Thermale située à l'embouchure de la rivière des Kaoris depuis le village de Prony. Il entraîne le marcheur dans une balade au cœur de l'histoire minière et forestière du Grand Sud : traces figées d'une activité ancienne, qui disparaissent progressivement dans la végétation et le silence. Le parcours emprunte pour l'essentiel un sentier créé par la Pénitencière qui liait le village de Prony au camp de Baie Nord et Port Boisé



Traces et points GPS

sudtourisme.nc



Situation du départ : rejoindre le village de Prony par la R.P.1, en passant par Plum, à 57 km (compter 1 h 30 en voiture).

Parking : le long de la piste à l'entrée du village de Prony (**687 765 – 7 530 568**)

Durée : 6 h A.R.

Distance : 18,9 km A.R.

D + : 738 m - **D -** : 741 m - **Alt. min.** : 0 m - **Alt. max.** : 45 m

Cotation :

- Effort (**ibp** index 47) **3** Peu difficile,
- Technicité **3** Peu difficile,
- Risque **3** Peu élevé.

Difficultés : distance importante. Plusieurs traversées de rivières dangereuses en période de crue. Sol fréquemment glissant.

Points d'eau : plusieurs creeks au débit variable mais eau de qualité aléatoire. Traiter systématiquement.

Coordonnées GPS : **WGS 84**

Sites internet

province-sud.nc
sudtourisme.nc

Où s'informer ?

Office de tourisme du Grand Sud

Tel : 46.06.25

courriel : grandsud@sudtourisme.nc

La direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la Province Sud (DCJS)

Tél. 20 48 50 – Courriel : dcjs.contact@province-sud.nc



Les vestiges de la source Thermale de la baie des Kaoris inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté n° 926-2013/ARR/DC du 22/04/2013.



Photo J.-F. Clair

ExploreNC-Pix Graphique / Parenthèses - Octobre 2023



FICHE RANDONNÉE



DANS LES PAS DES CONDAMNÉS

Certains tronçons du GR® NC1 et des PR empruntent des pistes et sentiers créés par les condamnés de l'Administration Pénitentiaire (A.P.). Le bagne constitue l'un des fondements de l'histoire de la société néo-calédonienne. Entre 1864 et 1897, plus de 22 000 transportés (condamnés par les tribunaux aux travaux forcés) mais aussi près de 4 000 relégués (délinquants, vagabonds, récidivistes), hommes et femmes, ont été envoyés à « la Nouvelle ». Napoléon III souhaitait envoyer ces condamnés dans les colonies de l'Empire et les y fixer après amendement. La régénération par le travail était l'idée maîtresse de la loi de 1854 : l'éloignement, l'expiation, l'amendement et la réhabilitation. Plus de 4 000 déportés politiques, insurgés de la Commune de Paris, furent également exilés en Nouvelle-Calédonie de 1872 à 1880. L'arrivée massive de ces hommes et de ces femmes bouleversa le quotidien de la colonie. S'ajoutaient aux condamnés les fonctionnaires, surveillants de la Pénitencière, et leurs familles qui ont, eux aussi, contribué à faire de la Nouvelle-Calédonie la seule colonie de peuplement en dehors de l'Algérie. L'implication des forçats dans la construction de nombreuses routes et nombreux ouvrages d'art, d'édifices pénitentiaires, civils, militaires ou religieux a été primordiale. Le bois étant un matériau de construction recherché, le Grand Sud néo-calédonien a connu alors le développement de l'exploitation forestière. De 1867 à 1890, Prony est devenu une « succursale du bagne ». Le domaine de l'A.P. couvrait alors 20 000 ha, englobant toute la baie du Sud, de la rivière N'Go à la rivière Néré. Des centaines de forçats travaillaient à l'exploitation du bois. Les lourdes grumes de kaoris étaient traînées à bras d'homme, sur plusieurs kilomètres, sur les chemins de halage munis de rails en bois. En 1883, un village de concessionnaires-bûcherons était créé. En 1890, les relégués remplacèrent peu à peu les transportés affectés à la construction des routes sur la Grande Terre. À l'aube du XX^e siècle, l'exploitation forestière de Prony déclina et le territoire pénitentiaire fut progressivement rétrocédé à l'administration locale pour la colonisation libre. Tout au long de votre randonnée, laissez-vous guider par les ombres de ceux qui ont construit, creusé et peiné ici, dans ces terres rouges du Sud néo-calédonien.

Texte Yves Mermoud et Louis-José Barbançon



À proximité du point 17, plan incliné et quai du Carénage, en 1900. Extrait de l'ouvrage *Les rails calédoniens* (1892-1953) de Jean Rolland.



Photo J.-F. Clair

Vestiges du plan incliné : le ballast, quelques traverses et les rails sont encore visibles. Ce système de va-et-vient débouche dans la végétation à proximité de la cabane des pêcheurs, sur le site de l'ancien quai du Carénage (point 17).

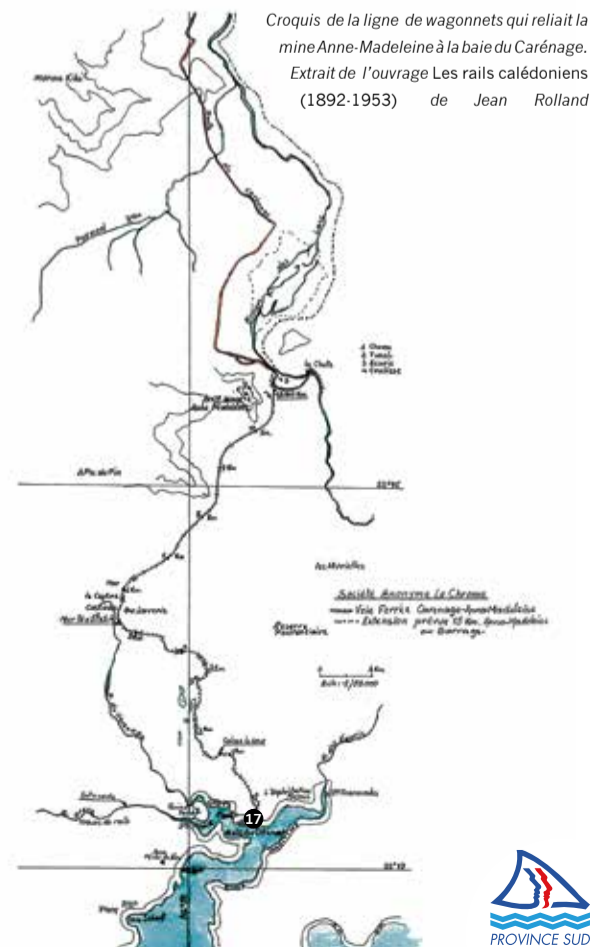
L'EXPLOITATION DU CHROME

Après le nickel, le chrome est le minerai le plus exploité en Nouvelle-Calédonie. Il se présente sous plusieurs formes sur la Grande Terre ; dans la roche (mine Anna-Madeleine, visible sur le sentier de Netcha) ; disséminé dans la dunite (mine Georges-Pile) ; dans les latérites alluviales (mine Alice-Louise). Son exploitation a débuté vers 1880. Il n'y a plus d'exploitation active depuis 1990. Dans le Grand Sud les amas ont connu une exploitation épisodique avec des techniques de carrière à ciel ouvert. C'est notamment le cas pour les mines de La Tchaux et Anna-Louise. Le minerai était ensaché et descendu par un câble aérien jusqu'à une voie ferrée située en contrebas. La ligne de wagonnets était longue de 11,5 km. Tirés par des chevaux au début, puis par une locomotive Decauville dans les deux dernières années d'exploitation, ils transportaient le chargement jusqu'à La Capture et ensuite jusqu'à la Baie du Carénage. La voie se terminait sur un épaulement à partir duquel un système de va-et-vient descendait le chargement sur un pan incliné, vers une plateforme en bord de mer. D'importants vestiges comme le ballast et quelques traverses sont encore visibles sur certains tronçons des sentiers et des pistes VTT.

LE CAMPEMENT DES BÛCHERONS (RIVIÈRE DES KAORIS) (Point 22)

En 1883, un petit village de bûcherons est installé par l'Administration Pénitentiaire, sur la rive droite de la rivière, juste en face de la source thermale des Kaoris. Pour favoriser l'installation des concessionnaires issus du bagne, l'administration fournit un trousseau (draps, couvertures, matelas, serviettes, etc.). Fin 1885, le village, nommé Pitonville se compose de 23 personnes logées dans des cases en bois. Mais l'expérience n'est pas concluante. L'isolement, les rancunes héritées du bagne et les inimitiés ont raison de l'expérience. Elle ne sera pas renouvelée. Et progressivement le village se vide par libération des condamnés, dépossession, pour mauvaise conduite, décès, etc. Seuls deux libérés resteront sur le bord de la rivière jusqu'en 1901.

Source : *Chroniques des Terres Rouges du Sud* de Jacques Valette



Croquis de la ligne de wagonnets qui liait la mine Anne-Madeleine à la baie du Carénage. Extrait de l'ouvrage *Les rails calédoniens* (1892-1953) de Jean Rolland





Données géographiques gouvernement de la Nouvelle-Calédonie · Carte ExploreNC

DESCRIPTION DU PARCOURS

- D** **Départ** : (687 765 – 7 530 568 ; alt 19 m) : traverser le village.
- 1** **Village** : rue du capitaine Sébert.
- 2** **Pont** (687901 – 7530594 ; alt 1 m) : le franchir. Prendre à droite vers le bord de mer (vestiges de constructions enfermés dans les racines de banyan, fontaine). Dépasser le bâtiment du bain et «Prony Paradise» (hébergement/camping).
- 3** **Poudrière de Prony** (688010 – 7530661 ; alt. 6 m) : (aire de repos, toilettes sèches). Rester sur la bonne piste qui s'écarte du rivage en montant légèrement (ignorer une trace qui file vers le bord de mer). Rejoindre une intersection (688 748 – 7 531 486) ; (laisser la piste de gauche qui grimpe vers l'ancienne mine de fer). Longer le bord de mer jusqu'à l'accès à l'ancien wharf. Juste avant l'embouchure d'un creek, la piste quitte la côte pour monter vers la mine. Elle devient rapidement caillouteuse [nombreuses *Nepenthes vieillardii*]. Atteindre un carrefour de pistes.
- 4** **Intersection**(688745 – 7531488 ; alt. 36 m) : prendre à droite pour franchir le petit creek. En traverser un second et contourner l'ancien déversoir par le Sud pour atteindre la piste d'accès au wharf. Bien suivre le balisage (nombreuses pistes abandonnées).
- 5** **Bifurcation** (688905 – 7531432 ; alt. 22 m) : au niveau du poteau, tourner franchement à gauche vers le bord de mer en coupant les vieilles pistes qui convergent. Suivre un tuyau PVC noir. Gagner une plateforme et prendre encore à gauche vers la piste qui longe la côte. Rejoindre une nouvelle intersection. Prendre à droite pour atteindre l'intersection suivante (ignorer la piste de droite qui descend vers un campement de pêcheurs en bord de mer). Prendre à gauche. À l'intersection suivante, prendre à droite et poursuivre jusqu'à une ravine. Traverser le fossé et continuer jusqu'à une intersection. Prendre à gauche (la piste se détériore). Suivre le balisage avec attention (689 117 – 7 531 917) début du sentier de la Pénitentiaire qui contourne la Baie de Prony puis filait jusqu'à Port Boisé. Plus loin, franchir un fossé sur une passerelle, puis grimper les marches creusées dans la latérite (belle vue sur l'embouchure de la rivière du Carénage et la baie de Prony) et déboucher sur une zone plane.
- 6** **Vieille piste** (689224 – 7531953 ; alt. 20 m) : la traverser et poursuivre vers le Nord (source d'eau chaude, visible à marée basse, 400 m vers le Nord-Est). Continuer jusqu'à une piste minière en suivant la courbe de niveau.
- 7** **Piste** (689 010 – 7532324 ; alt. 36 m) : prendre à droite et rejoindre la petite Rivière Bleue de Prony.

- 8** **Gué** (688624 – 7532609 ; alt. 8 m) : traverser la rivière, **⚠ franchissement très dangereux par temps de pluie. Ne pas hésiter à faire demi-tour.** Partir à droite sur la piste pour atteindre des vestiges du bain.
- 9** **Ruines** (689101 – 7532569 ; alt. 20 m) : (chambranle en pierres de taille sur la gauche. Sur la butte à droite, quelques tombes, et un ancien campement, dit « le Camp des Eaux Thermales »), descendre en suivant la piste, direction nord-nord-est (souvent glissante).
- 10** **Intersection GR® NC1** (689106 – 7532730 ; alt 5m) : quitter le GR® NC1 qui bifurque à gauche. Continuer vers l'Est sur la piste principale. Traverser la rivière du Carénage (**⚠ attention au franchissement par temps de pluie**) ; (même tracé que la piste VTT n°7 (rouge) des Boucles de Netcha) ; (**⚠ risques de rencontre avec des VTTistes**).
- 11** **Vestige** (689370 – 7532581 ; alt. 11m) : (ancien bassin en pierre sur la gauche du sentier dans la végétation) : continuer sur cette piste (C.R.7) en longeant le bord de mer.
- 12** **Bifurcation piste 7 VTT** (689509 – 7532727 ; alt. 7 m) : (panneau d'information) laisser la piste VTT n° 7 sur la gauche et continuer tout droit encore quelques mètres. Puis abandonner la piste et prendre sur la gauche, le sentier qui monte dans la végétation. Il progresse à flanc de montagne en surplombant la baie du Carénage pour ensuite redescendre au niveau de la mer.
- 13** **Vestiges** (690024 – 7534260 ; alt. 13 m) : (vestiges d'un ancien campement ; four à pain). Continuer tout droit jusqu'au petit cours d'eau.
- 14** **Ruisseau des pépites** (690070 – 7532723 ; alt. 11 m) : (des grains d'or y auraient été trouvés en 1890. La carte géologique de cette région indique des affleurements granitiques), traverser en empruntant les passerelles (attention, elles peuvent être glissantes) Le sentier remonte en corniche (marches) en direction Sud-Sud-Est.
- 15** **Point de vue** (690040 – 7 532 557 ; alt. 38 m) : (point de vue sur le bassin des Japonais visible à marée basse vers le Sud-Est et la baie du Carénage, 30 m à droite, plusieurs tombes dont celles de la famille japonaise Watanabé). Virage à gauche, poursuivre jusqu'à déboucher sur une piste carrossable.
- 16** **Piste** (690126 – 7532431 ; alt. 37 m) : descendre à droite direction Sud-Sud-Est. La route est souvent très caillouteuse. Longer la mer jusqu'à la cabane des pêcheurs et l'ancien wharf du Carénage.

- 17** **Cabane de pêcheurs** (690 429 – 7532398 ; alt. 3 m) : (dissimulé dans la végétation, se trouve le pan incliné du funiculaire où descendait le minerai de chrome en provenance de la mine Anna-Madeleine) : à l'extrémité Est de la plateforme, après la cabane, grimper le sentier sur la gauche, en utilisant la chaîne (vestiges d'un câble du funiculaire). Longer en contrehaut le bord de mer.
- 18** **Point de vue** (690 607 – 7 532 295 ; alt. 10 m) : après une courbe à gauche, le sentier passe au pied d'une zone d'érodée (passerelle). L'itinéraire oblique vers le Nord. Dépasser des vestiges (constructions en pierres). Franchir un creek (à droite une ancienne pile de pont). Dépasser une zone érodée (autrefois un toboggan pour les grumes).
- 19** **Vestige** (691 037 – 7 532 781 ; alt. 11 m) : franchir le talus puis monter sur la gauche pour éviter une zone glissante et dangereuse.
- 20** **Trou d'eau** (691 037 – 7 532 778 ; alt. 6 m) : le sentier traverse un creek puis contourne une plaine marécageuse, à la base des contreforts de la colline. Il atteint un site de la pénitentiaire.
- 21** **Ancien village de la pénitentiaire** (691 142 – 7 532 716 ; alt. 13 m) : (vestiges) le sentier s'incurve vers le Nord et monte sur la rive droite, à l'embouchure de la rivière des Kaoris. Éviter une ravine par la droite puis par la gauche. Franchir une nouvelle passerelle.
- 22** **Ancien village de bûcherons** (691 707 – 7 532 993 ; alt. 5 m) : (installé par l'Administration Pénitentiaire de 1883 à 1901) ; (sur la rive opposée, les dépôts blanchâtres des sources thermales sont visibles, balise jaune). Rejoindre le gué pour traverser.
- 23** **Traversée de la rivière des Kaoris** (691 805 – 7 533 056 ; alt. 5 m) (panneau d'information) : bifurquer à droite pour traverser la rivière des Kaoris (**⚠ en période pluvieuse, la traversée peut-être impossible**, ne pas traverser en VTT, prévoyez votre cadenas pour attacher votre vélo). Sur l'autre rive, monter direction sud-est. Atteindre une intersection discrète. (> éviter le sentier de droite, il traverse une zone marécageuse). Le tracé s'incurve vers le Sud. À l'intersection suivante, poursuivre droit devant (le sentier balisé, à gauche est un itinéraire alternatif pour atteindre la source).
- 24** **Source thermale des Kaoris** (691 795 - 7 532 845) : (table, bancs, abri et un petit bassin y ont été aménagés). La source a un débit de 10 m³/jour et avait une température d'environ 33°. Au fil des années, la température baisse. Les eaux chlorophosphatées alcalines contiennent des métaux rares.

